

PASTILLES LAVE-VAISSELLE TRI-COUCHE 5 EN 1

LES + PRODUITS :

Actions : Lave, rince et protège.

Parfum : Citron



PROPRIÉTÉS :

Pastille tri-couche (jaune/blanc/bleu) conçue pour le lavage automatique en machine.

Pastille en sachet hydrosoluble individuel de 20g. Les tablettes éliminent efficacement la saleté et les sédiments les plus tenaces, laissant la vaisselle propre et brillante.

Avantages d'une pastille :

- Lave efficacement, même à basse température : Élimine les taches tenaces, les brûlures, la graisse, les résidus de café et de thé,
- Donne un effet brillant, la vaisselle est étincelante de propreté,
- Protège le lave-vaisselle et empêche les dépôts de calcaire,
- Protège le verre et évite que les objets en verre ne s'assombrissent,
- Protège les objets en acier de la corrosion,
- Laisse une odeur agréable de longue durée.



MODE D'EMPLOI :

(Film individuel soluble dans l'eau)

1 pastille pour 20 litres d'eau à 55/60°C. Déposer la pastille (sans enlever le sachet) au fond du bac de lavage ou dans le réservoir à produit de votre lave-vaisselle. Pour les machines professionnelles, ajouter une pastille toutes les 3 à 5 lavages.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Pastille tri-couche jaune blanche et bleue de 20g en sachet hydrosoluble.

Parfum : Citron

pH à 1% : 9-11

Stockage : Craint l'humidité, bien refermer le couvercle après usage. Stocker le produit dans un endroit sec et frais.

Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : Se référer à la rubrique 15 de la FDS.



CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Seau de **3Kg**. Réf. 002047501 - 210 Seau/palette



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel - Tenir hors de portée des enfants. Formule (N°0475) déposée au centre antipoison européen (PCN). Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. FDS disponible sur www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/99 et ses amendements). Pour une conservation optimale, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et du gel.

